Mise en concordance des statuts des ASBL



Entrepreneuriat - Management | Continue

Durée	Tranche d'âge	Finalité	Pratique en entreprise / Alternance	Métier en pénurie / Fonction critique
3h	18 à 25 ans 25 ans et +	Attestation	Non	Non

Analyse des principaux changements du Code des sociétés.

Programme

Le nouveau « Code des Sociétés et des Associations » est entré en vigueur le 1er mai 2019.

A l'analyse de la législation, on trouve de manière éparse des éléments qui concernent les associations.

Celle-ci concerne notamment :

L'objet social et les buts de l'ASBL

Les nouvelles règles concernant l'assemblée générale et les associations (but, objet social)

Droits et obligations des membres de l'ASBL

La responsabilité des administrateurs

Une partie sera également consacrée à la transformation de certains statuts (unions professionnelles…)

Villers-le-Bouillet

Rue de Waremme, 101 4530 Villers-le-Bouillet

085 27 13 40 - 085 27 14 19

Accueil :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 20h

Le vendredi : de 8h30 à 12h30

Secrétariat :

Jeunes : app.villers@centreifapme.be

Adultes : fce.villers@centreifapme.be

Formation continue : formation-continue@centreifapme.be

085 27 13 49

lhv@centreifapme.be

Bon à savoir

Formation agréée IEC et IPCF

Découvrez le catalogue complet des formations continues du Centre IFAPME Liège-Huy-Verviers sur notre site internet *(https://www.formation-continue.be/)* .

Pour toute demande d'information, notre service est joignable au 085/27.14.10 ou à l'adresse formation.continue.villers@centreifapme.be.